Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 182

5 octobre 2026

Sommaire

Editorial

Baromètre 2026, donner encore plus d'ampleur à notre enquête *p 1*

Actualité

Budget 2027 : Les cartes sont sur la table *p 2*

Pouvoir d'achat

Retraites : quelles seraient les victimes du coup de rabot ? *p 3*

Action revendicative

Pensions AGIRC-ARRCO : agir pour une vraie revalorisation. *p 4*

Budget 2027 : Les cartes sont sur la table

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.retraites.unsa.org

Baromètre 2026, donner encore plus d'ampleur à notre enquête

Alors que les menaces sur le niveau de vie des retraités se précisent, notre Baromètre Unsa des retraités est un outil précieux pour déconstruire une image fallacieuse des conditions de vie des retraités.

Plus notre enquête 2026 prendra d'ampleur, plus nous aurons de poids dans le débat public, pour dire de manière précise ce que sont les conditions de vie des retraités

Voici quelques jours, M. Lescure, ministre de l'économie et des finances, nous expliquait qu'avec 2000 euros de retraite, « on vit correctement».

Voici un an, les retraités qui avaient répondu à notre enquête 2025 exprimaient un point de vue assez divergeant.

Lorsqu'on demandait à ces retraités disposant d'une « bonne » retraite, quelles étaient leurs conditions de vie, voici ce que nous répondaient celles et ceux qui vivent seules ou seul avec une pension de 2000 à 2500 euros.

8,8 % déclaraient avoir des difficultés à faire face à leurs dépenses alimentaires.

23, 7 % avaient du mal à se chauffer.

29,5 % rencontrent des difficultés pour payer leur loyer ou entretenir leur logement, et pour assumer leurs frais de déplacement.

Quant aux dépenses liées aux loisirs et aux vacances, 45,4 % déclarent avoir des difficultés à se payer ce type de dépenses.

Ils étaient trois sur dix à être confrontés à une gêne financière réelle pour des dépenses aussi basiques que l'entretien du logement, la charge des loyers, ou le coût des déplacements, et plus d'un sur cinq est confronté à la précarité énergétique.

Voilà des éléments, puisés dans l'expérience de la « vraie vie » des retraités, qui viennent contredire les propos du ministre, (et avec un prix de l'énergie qui dépassait en août les 16.9% d'inflation, situation qui risque d'empirer en septembre, les choses ne vont pas s'arranger !). C'est à cela que sert notre Baromètre.

L'UNSA Retraités compte sur vous, pour répondre au nouveau questionnaire et pour le partager autour de vous. Invitez des retraités de votre famille ou de vos amis à répondre à l'enquête, partagez-là sur les réseaux sociaux.

Il est important d'élargir le cercle des répondants pour contrer l'image, portée par certains responsables politiques et véhiculée par une partie des médias, d'une population de retraités privilégiée.

Nous vous remercions par avance de votre investissement à nos côtés pour donner de l'ampleur à cette enquête.

Claude Lassalvy

Budget 2027 : Les cartes sont sur la table

Les pistes définissant les orientations du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale, ainsi que celles du futur projet de loi de finances, nous avaient alertés.
La présentation qu'en ont faite en conférence de presse, le jeudi 1er octobre, Roland Lescure, ministre des finances, Stéphanie Rist, ministre de la santé et des familles et Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités, confortent nos craintes.
Il s'agit d'un plan d'austérité, dont les retraités, pour une grande part, pourraient faire les frais, si ce projet n'évolue pas.

Des recherches d'économies sur la santé et sur les retraites :

Ce projet de budget de la Sécurité sociale a pour objectif de faire passer le déficit de la Sécurité sociale de 21,8 milliards d'euros à 12,7 milliards d'euros.
Le solde de l'Assurance maladie devrait passer à - 7,8 milliard d'euros et celui de l'Assurance Vieillesse à - 4,8 milliard d'euros.
Le principe directeur de ces projets de budget est que « le gel est la règle et l'augmentation l'exception ». Les seules allocations épargnées seraient l'Allocation adulte handicapé, l'ASPA et le RSA.
Des mesures d'austérité pénalisantes dans le champ de la santé :
L'Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie (Ondam) serait revalorisé « uniquement de 2 % » un taux largement inférieur à l'inflation constatée à ce jour.
L'Ondam hospitalier, serait, lui revalorisé de 3 %.
Les Organismes Complémentaires de l'Assurance Maladie (OCAM) dont nos mutuelles, seraient à nouveau affectés d'une taxe de 0,5 % ce qui devrait entrainer un renchérissement de nos cotisations de complémentaires santé, déjà lourdement inflationnistes. Renchérissement encore aggravé par le transfert de charges de l'Assurance maladie obligatoire, vers les assurances maladie complémentaires.

Concernant les retraités, la potion est amère.

Les seules pensions revalorisées seraient les pensions inférieures à 1260 €, base et complémentaire cumulée.
Entre 1260 € et 2000 €, les pensions pourraient être affectées d'une sous-indexation à un taux non encore précisé.
Au-delà de 2000 €, les pensions seraient gelées.
Mais pour atteindre la cible des 4 milliards d'économies attendue par le gouvernement, une désindexation totale des pensions dès 1 260 euros serait nécessaire. Donc méfiance !
Ces mesures brutales sont annoncées alors que l'inflation mesurée au 30 septembre atteint 3 %.

A ces mesures du PLFSS, viendrait s'ajouter une réforme de l'abattement fiscal de 10% inscrite au Projet de Loi de Finances 2027. Le plafond de cet abattement serait abaissé de 4439 € à 3000 €, pénalisant fortement les retraités de la classe moyenne qui verraient leur impôt sur le revenu augmenter.
Alors que le gouvernement refuse de toucher aux niches fiscales des privilégiés, il choisit de s'attaquer à un dispositif d'équilibre fiscal dont bénéficient les retraités. Une telle mesure dégraderait à leur détriment le principe d'égalité devant l'impôt.

L'avis de l'UNSA Retraités :

Ce PLFSS met à contribution parfois fortement et de manière multiple, les plus fragiles, familles, retraités, malades... Il est marqué par une profonde injustice. S'il était mis en œuvre, il conduirait à sous indexer des retraites inférieures au seuil de pauvreté dans un contexte ou les prix s'emballent.
L'UNSA Retraités refuse le gel des pensions, alors que les prix ont augmenté de 3 % sur un an.
L'UNSA Retraités refuse la réforme de l'abattement fiscal qui conduirait à l'augmentation des impôts de retraités loin d'être tous fortunés.
L'UNSA Retraités agira par tous les moyens pour que la représentation parlementaire prenne en compte les alertes qu'elle lance, et corrige ce projet de budget dont l'injustice est criante.
Elle invite les retraités qui lui font confiance à cocher sur leur agenda la date du 19 novembre retenue par l'intersyndicale pour une journée de protestation contre le PLFSS et d'action pour la défense du pouvoir d'achat des retraités.

Pouvoir d'achat

Retraites : quelles seraient les victimes du coup de rabot ?

Intervenant le lundi 21 septembre sur les ondes de France-Inter, le ministre de l'économie et des finances a tenté de minimiser l'impact des mesures d'austérité à l'encontre des retraités, telles qu'elles se dessinent à travers l'avant-projet de PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2027).
Il a avoué ne pas connaître précisément le nombre de retraités percevant plus de 2000 € de pension, l'estimant à la moitié des 18 millions de retraités...
Quand c'est flou, il y a un loup !
On vous explique pourquoi...

Les chiffres détaillés récents manquent pour saisir la ventilation des retraités selon leur niveau de pension. Les derniers chiffres communiqués par la DREES (le service statistique du ministère de la santé et des solidarités) datent de l'année 2020.
Faute de données plus récentes, nous nous appuyons sur ces chiffres pour mesurer l'impact des mesures envisagées dans l'avant-projet de PLFSS 2027.

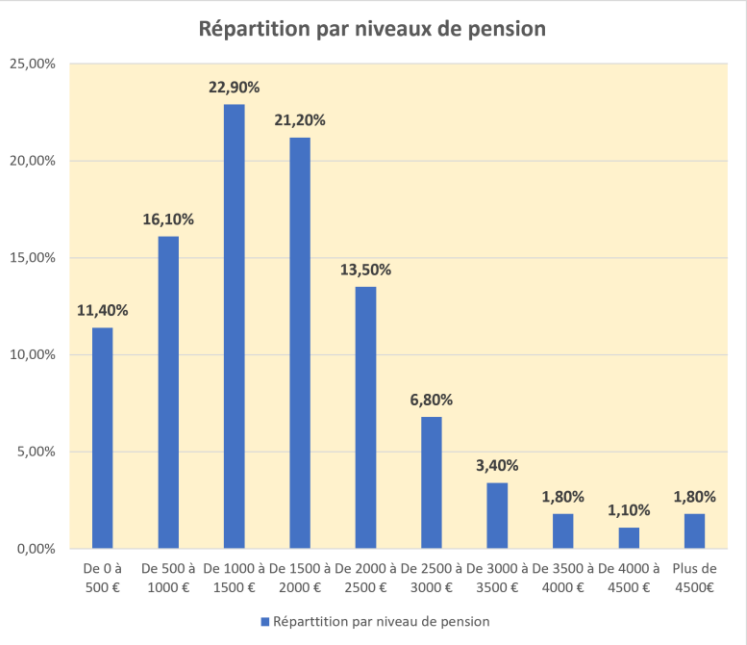

Rappel des mesures envisagées et incidences selon le niveau des pensions :

Revalorisation selon les règles prévues par le code de la Sécurité sociale pour les pensions inférieures à 1260 euros.
Cela concernerait environ 37% des retraités, soit environ 6,6 millions de retraités.
Les pensions comprises entre 1260 euros et 2034 euros, seraient sous indexées à un niveau qui n'est pas encore défini, mais qui aurait pour finalité de permettre de se rapprocher l'objectif de 6 milliards d'économies à réaliser sur les retraites, évoqué comme principe directeur de la future LFSS.
Ce sont 35% des retraités qui se situeraient dans cette tranche, soit 6,3 millions de personnes. Et dans ces tranches de niveau de pension, une bonne partie des retraités est confrontée à des précarités multiples : alimentation, chauffage, mobilités, entretien du logement ou paiement des loyers...

Enfin, pour les retraités disposant de plus de 2000 €, ceux qui, selon Roland Lescure, « vivent bien », la lame du rabot serait plus incisive avec un gel pur et simple des pensions, alors qu'on mesure actuellement l'inflation à 2,4%, avec 16,9 % d'augmentation des prix de l'énergie, 7,4% pour le prix des complémentaires santé, et même 4,2% pour le tarif des Ehapd.
Ce sont donc 28% des retraités (et non pas 50% comme l'affirmait imprudemment le ministre) qui seraient affectés par un gel total de leur pension.
Cela concernerait un peu plus de 5 millions de retraités.
Et parmi ces « privilégiés », ceux qui perçoivent plus de 2500 € de pension nette pourraient bien voir leur abattement fiscal fortement réduit du fait de l'abaissement du plafond à 3000 €.
53 % des retraités sont imposables, et parmi eux, certains verraient leurs impôts augmenter du fait de la réduction de l'abattement.

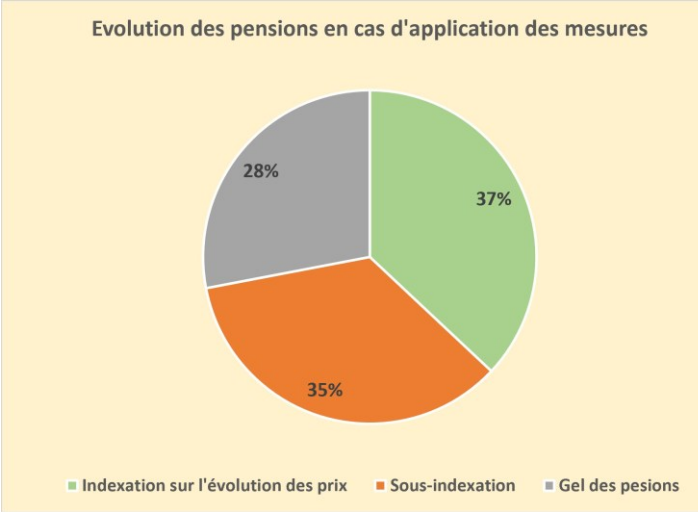

Pratiquement les deux-tiers des retraités seraient impactés par une nouvelle baisse de leur niveau de vie, dans un contexte où les prix s'emballent (+ 3%sur un an en septembre) ! Pour l'UNSA Retraités, c'est inacceptable.

Action revendicative

Pensions AGIRC-ARRCO : Agir pour une vraie revalorisation !

Les pensions Agirc-Arrco sont gelées depuis le 1er novembre 2025. La cause, l'intransigeance du Medef qui a fait échouer, l'année dernière, la négociation pour la revalorisation des pensions.
Le 14 octobre, les gestionnaires du régime complémentaire obligatoire, organisation patronales et organisations syndicales représentatives dans le privé, se réunissent pour décider de la revalorisation de la valeur du point de service Agirc-Arrco.
Le 14 octobre, l'UNSA Retraités appelle tous les retraités bénéficiaires du régime AGIRC-ARRCO à se mobiliser pour faire entendre leur voix.

L'état des lieux :

En 2026, les pensions AGIRC-ARRCO n'ont pas été revalorisées , faute d'accord entre les gestionnaires.
Le Medef a imposé de fait un gel des pensions alors que les prix ont augmenté de 0.9% entre novembre 2024 et novembre 2025.
Cette mesure a impacté 14 millions de retraités.
Pour l'année 2026, l'indice des prix laisse prévoir une inflation de 2,1 %. La négociation qui s'ouvre le 14 octobre entre gestionnaires du régime complémentaire obligatoire doit permettre une revalorisation des pensions à ce niveau.

Notre revendication :

L'UNSA Retraités revendique pour les 14 millions de retraités assujettis au régime complémentaire AGIRC-ARRCO :
Une revalorisation des pensions au niveau de l'inflation estimée pour 2026 soit + 2.1%.
Un rattrapage du gel des pensions complémentaires imposé le 1er novembre 2026.
Et donc une revalorisation du point de service AGIRC-ARRCO de 3%.

Une revalorisation, c'est possible :

Le régime AGIRC-ARRCO dispose de 91 milliards d'euros de réserve soit environ l'équivalent de 1 an de prestation. Ces réserves sont pour partie la contribution des salariés.
La sous-indexation n'est pas une bonne gestion du régime, c'est une spoliation des retraités qui va entrainer une baisse de leur niveau de vie dans un contexte fortement inflationniste :
+ 16,9% pour l'énergie, + 7,4% pour les complémentaires santé, + 5,9% pour les produits alimentaires frais, + 4,2% pour le tarif des Ehpad.

L'UNSA Retraités défend les salariés du secteur privé et les poly-pensionnés.
L'UNSA, représentative dans 76 branches du secteur privé, est légitime pour parler du régime complémentaire Agirc-Arrco.
L'UNSA Retraités porte les revendications des retraités du privé comme des nombreux poly-pensionnés, dont une partie de la pension relève de l'AGIRC ARRCO. Elle les appelle à se mobiliser le 14 octobre, à Paris, Place de la Bastille et dans les départements chaque fois qu'une initiative est organisée par l'intersyndicale.